

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	16/02/2019
Date d'affichage :	27/02/2019
Nombre de Conseillers :	en exercice : 27
	- présents : 20
	- votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 23 février 2019

L'an **deux mil dix-neuf**, le **vingt-trois du mois de février** à **neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : M. HERVÉ . Mme LE COURIAUD . M. DUGOR . Mme BRIAND . M. LE MESLE . Mme JOUBAUD . M. LE TRAON . Mme GUINGO . M. PERREUL . M VUICHARD . Mmes PARION . TOURON . LOUAPRE . Ms RICORDEL . FONTAINE . Mmes LERAY . DESCANNEVELLE . Ms MORANGE . BERHAULT . Mme LE VERN

Absents excusés : Mme TOURNOUX
M. PAILLA
Mme HOUSSIN
M. JORE
Mme JAN
Mme COQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. HÉRÉ à Mme LE COURIAUD

Mme PARION a été nommée secrétaire.

1°/ Rapport d'orientations budgétaires 2019

M. Erwan DUGOR, Adjoint délégué aux Finances expose au Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, la loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions, et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Cette obligation concerne les collectivités et EPCI concernées par le débat d'orientation budgétaire, c'est à dire ceux qui relèvent des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1, L.5211-36 du CGCT, à savoir les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

M. Erwan DUGOR, commente le dossier joint en annexe.

Sur cette base, M. le Maire ouvre le débat.

M. le Maire précise à titre liminaire qu'il s'agit de prospectives, de simulations et d'hypothèses pour voir quelles vont être les tendances. Rien n'est figé.

Mmes Laurence TOURON et Sandrine LERAY arrivent en séance à 9 h 33.

M. Erwan DUGOR rappelle que la présentation s'établit selon le schéma habituel : bilan de l'année 2018, état de la dette, budgets annexes, fiscalité, comparaisons avec les communes proches et de même strate, ressources humaines puis prospectives.

Il passe ensuite au commentaire des différents volets du document.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 2.8 % en raison de l'absence quasi-totale de dépenses exceptionnelles.

Au chapitre 013, les remboursements de charges de personnel ont diminué de 25 %. Les autres chapitres sont en augmentation.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0.1 %.

Il y a eu beaucoup de ventes immobilières sur la commune, ce qui a une incidence positive sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Par ailleurs, la commune ayant franchi le seuil des 5 000 habitants, ceux-ci sont intégralement perçus. En-deca de 5 000 habitants en effet, le versement est effectué par le département dans le cadre d'un fonds de péréquation.

Mme Anne LE COURIAUD arrive en séance à 9 h 39.

M. DUGOR pointe le fait que la commune est dépendante des ventes immobilières au niveau de ses recettes.

L'épargne est en augmentation et reste à un niveau tout à fait acceptable. On se situe à environ 1 million d'épargne de gestion et le ratio de désendettement est à un bon niveau.

La durée moyenne de nos emprunts est de 13 ans, or nous avons capacité à les rembourser en 7 années.

Jusqu'en 2026 néanmoins, le remboursement annuel d'emprunt est de l'ordre de 470 000 €, ce qui est relativement important. Chaque année, il faut donc dégager une épargne brute à ce niveau.

La capacité de désendettement s'améliore. Elle passe de 9 à 7.3 années. C'est ensuite moins notable.

S'agissant des budgets annexes, celui de la cellule commerciale va bientôt être clôturé. Le résultat de 722.39 € sera transféré au budget principal.

En termes de taxe d'habitation par habitant, on est au même niveau, sur la strate, que sur le département, la région et la France.

Par contre, au niveau de la TFB (Taxe sur le Foncier Bâti), les recettes par habitant sont nettement inférieures. Il faudrait augmenter de 25 % pour atteindre le même niveau que la strate départementale et de 50 % pour avoir le même niveau que la strate nationale.

On dépense moins, mais on a également moins de recettes.

M. Matthieu MORANGE demande si on peut expliquer précisément la différence de produit réel par habitant avec les autres communes de la strate. Les bases n'expliquent pas tout.

M. DUGOR rappelle que les chiffres sont issus de la documentation de la DGFIP.

M. MORANGE note que ce qui est lié à nos taux, c'est seulement 80 €/habitant.

M. DUGOR en convient.

Mme Laurence TOURON fait observer que la commune se situe au tout début de la strate de 5 000 à 10 000 habitants.

M. Jean-Paul VUICHARD remarque qu'on n'est pas à l'échelle de RENNES Métropole non plus. Il peut y avoir des différences selon la taille et les compétences des différents EPCI.

Mme Anne LE COURIAUD avance que le revenu fiscal moyen est assez élevé sur la commune, ce qui peut peut-être aussi expliquer les choses.

M. le Maire fait savoir que l'on a toujours observé ce décalage sur nos recettes. Peut-être est-ce dû aux bases de référence qui datent de 1970. Le trésorier ramenait cela aux bases d'impositions que sont les valeurs locatives cadastrales de 1970.

M. MORANGE convient qu'il s'agit sûrement d'une des explications. En termes de taux, on est équivalent.

Mme Françoise LOUAPRE rappelle qu'on a eu cette explication l'année passée lors de la présentation par la DGFIP.

M. DUGOR souligne que la revalorisation des bases ne permet pas de rattraper le différentiel si on est parti avec un décalage de bases. Le seul correctif pourrait être une augmentation des taux.

M. DUGOR fait ensuite un focus sur les charges de personnel. Elles ont augmenté de 3.4 % en 2018.

Pour 2019, il y a le départ en retraite d'une ATSEM. Une fermeture de classe étant prévue en maternelle, il n'est pas prévu de remplacement à la rentrée.

Proposition est faite d'augmenter le régime indemnitaire servi aux agents.

En effet, si on a des dépenses réelles par habitant contenues, c'est grâce au personnel. La réalisation sur le terrain est due aux agents. Il semble donc légitime qu'il y ait un retour aux acteurs.

Il ne s'agit pas d'une somme « mirobolante » c'est-à-dire 10 € par mois. Est également proposée une augmentation de la participation à la prévoyance maintien de salaire de 10 €.

M. le Maire observe qu'il s'agit d'une proposition. Il faut voir si on est sur les mêmes approches. Pour autant, on contraint de façon importante le fonctionnement. Le résultat de fin d'année est dû aux décisions mais également aux agents qui participent pleinement à cette volonté.

A titre d'exemple, il a été convenu avec l'équipe enseignante qu'il n'y aurait pas de remplacement au pied levé des ATSEM. Ce sont des choses qui ont été discutées. C'est vrai aussi au niveau de tout le périscolaire. On met donc des contraintes importantes. Il ne s'agit bien évidemment pas de dilapider le résultat mais d'avoir une reconnaissance. La solidité d'une collectivité dépend aussi de cela.

Il y a donc une double proposition : légère augmentation du régime indemnitaire et augmentation de la participation à la prévoyance maintien de salaire.

Mme Anne LE COURIAUD constate que les services travaillent beaucoup. On est aussi arrivé au bout de cela. Ça tire. On ne peut plus aller au-delà et demander plus.

M. DUGOR note qu'en effet on avait défini une stratégie financière. On l'a poussée au bout et on est parvenu à des résultats. Cependant cela a un coût. Les dépenses réelles de fonctionnement sont faibles. Il faut désormais réinterroger cette stratégie. On arrive peut-être à des difficultés dans les services.

Mme Nelly GUINGO demande si le nombre d'arrêts de travail a augmenté en 2018.

Mme Madly DRÉANO répond que ce n'est pas forcément le cas. Les absences les plus notables portent sur des agents souffrant de pathologies chroniques. Il faut également prendre en compte le facteur lié au vieillissement des effectifs. Enfin, elle précise que le système de remplacement en interne est valable pour tous les services. Les agents du service administratif ont pallié l'absence de la collègue de l'accueil en congé maternité pendant plus d'un mois, les services techniques fonctionnent sur le même modèle et de ce fait le service entretien des bâtiments est en tension. La responsable de la restauration scolaire entretient elle-même son bureau faute de temps dédié dans le service.

M. le Maire rappelle que le système est très encadré dans le service public. Pour certaines personnes, il y a des pathologies lourdes. Par ailleurs, aux services techniques, un agent pose problème en multipliant les arrêts. On ne dispose pas de moyen légal pour intervenir et cela déstabilise le service.

M. Stéven RICORDEL demande ce que permet l'augmentation de la participation à la prévoyance.

Mme Françoise LOUAPRE répond que cela permet aux agents d'avoir une mutuelle prévoyance et donc d'être indemnisés pendant des arrêts longs.

Mme DRÉANO complète. La prévoyance permet aux agents en arrêt long d'avoir un revenu, puisqu'ils peuvent prétendre à un plein traitement pendant 3 mois puis un demi-traitement pendant 9 mois et ensuite sont sans revenus.

Mme Catherine JOUBAUD s'interroge. En quoi est-ce que cela résout le problème ?

Mme LE COURIAUD convient que cela ne répond pas au manque. Néanmoins il y a également un renfort de 5 mois au niveau du service bâtiment.

Mme LOUAPRE précise que 2 ou 3 postes supplémentaires correspondraient à une charge minimale de 100 000 € complémentaire. Là, il s'agit d'un geste pour saluer l'investissement.

Ce geste correspond environ à deux fois 6 000 € par an sur le budget.

Les arrêts multiples ont également une incidence budgétaire.

Mme GUINGO observe que la participation aux frais de prévoyance permettra ainsi à tous les agents de l'avoir.

M. MORANGE souhaite savoir si on peut la rendre obligatoire comme dans le privé.

Mme DRÉANO répond par la négative.

M. le Maire demande s'il y a une validation globale de cette proposition relative au régime indemnitaire et à la prévoyance.

L'ensemble du conseil approuve.

M. DUGOR en vient à la prospective.

Il souligne la revalorisation des bases fiscales de 2.2 %, la perte de 26 000 € environ d'aide de l'État pour les rythmes scolaires, la baisse de la DGF soit environ 16 000 € cette année. Notre population officielle diminue en effet.

En revanche la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) versée par la Métropole devrait augmenter un peu.

M. le Maire informe qu'un recalcul des dotations communautaires est envisagé pour 2020.

M. DUGOR reprend. Au niveau du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), RENNES Métropole semble s'inscrire dans la durée comme unique bénéficiaire.

M. VUICHARD sollicite le montant de ce versement.

M. DUGOR fait savoir qu'il est de 70 à 75 000 €. C'est une recette importante.

M. MORANGE s'absente de la séance de 10 h 32 à 10 h 33.

M. DUGOR informe qu'il a été constaté une baisse des ventes immobilières de l'ordre de 5 % sur l'ensemble du territoire français. Il convient donc d'être prudent sur les prévisions de DMT0.

Sur la taxe d'habitation, s'il y a une suppression totale, il ne pourra plus y avoir dégrèvement mais compensation. On ne sait toujours pas aujourd'hui quelle sera la solution retenue. On se base donc sur un statu quo. C'est d'ailleurs ce qu'a fait RENNES Métropole.

Il y a trop d'incertitude sur le devenir de la TH et son produit.

M. MORANGE fait observer que 4 %, cela correspond aux 5 mois de renfort aux services techniques.

Mme LOUAPRE fait savoir que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements de grade et d'échelons représente un montant plus important que l'augmentation proposée du régime indemnitaire et de la participation à la prévoyance.

M. MORANGE demande quel montant cela représente par an.

Mme DRÉANO informe que c'est variable selon les années. Il semblerait judicieux de faire une simulation sur la durée d'un mandat.

Mme LOUAPRE ajoute qu'il y a également les agents qui passent des concours. Il revient alors à la collectivité de choisir de les nommer ou pas sur le grade.

M. DUGOR passe ensuite à l'arrivée des premières constructions sur la ZAC de la Touche.

M. Patrick BERHAULT souhaite savoir quand auront lieu les 1ères rétrocessions.

M. le Maire répond qu'elles devraient avoir lieu en 2022 – 2023.

M. MORANGE note que l'effet pourrait être rapide également sur les écoles.

M. DUGOR en convient.

Mme Anne LE COURIAUD s'interroge sur la suppression de personnel en cas d'arrêt des TAP.

M. le Maire répond que différents scénarii sont à étudier.

M. DUGOR évoque le maintien du montant de prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU. En toute hypothèse, un écrêtement à 5 % des charges de fonctionnement est prévu soit environ 190 000 € en ce qui concerne LAILLÉ.

M. Patrick LE MESLE note que des programmes vont être livrés en 2019.

M. le Maire rappelle qu'ils ne sont pris en compte qu'après livraison. Il y aura par ailleurs le programme des Jardins de l'Aubrière à venir, ainsi que l'îlot cœur de bourg.

M. BERHAULT pointe le fait que les bailleurs sociaux sont également aidés grâce à ces fonds qui proviennent de la commune.

Mme Sandrine LERAY trouve ce prélèvement anormal au regard des efforts qui sont faits.

Mme LE COURIAUD rappelle en outre que lors de la rencontre qui s'était tenue avec le Préfet, celui-ci avait précisé que le montant de la pénalité était atténué du fait des projets engagés et de la volonté avérée de la commune. Il y a donc raison d'être prudent.

M. Patrick LE MESLE quitte la séance à 10 h 46.

M. Stéven RICORDEL note que dans le scénario présenté il n'y avait pas d'augmentation au chapitre 73, seulement une augmentation des bases.

M. DUGOR acquiesce. C'était figé dans la proposition.

M. BERHAULT revient sur l'étude de l'AUDIAR. La simulation comprenait les recettes complémentaires dues à la livraison des Marelles et aux premières livraisons sur la Touche.

M. DUGOR répond par l'affirmative. L'augmentation de recettes est de l'ordre de 80 000 € sur 3 ans. La prolongation a également été prise en compte avec la 2^{ème} tranche de la ZAC. Ont également été intégrées des charges supplémentaires pour assurer l'équilibre du multi-accueil Chamboul'tout.

Dans ce scénario, on aboutit à une épargne nette négative en 2023.

M. MORANGE demande quelle hypothèse est faite en termes de population.

M. DUGOR répond qu'une légère augmentation est prise en compte sur la base des années précédentes.

M. MORANGE dit que plus on a d'habitants, plus on a des recettes.

M. DUGOR précise qu'est prévue une augmentation de 1.5 % sur l'ensemble de la période.

M. MORANGE avance que globalement sur les dernières années on a eu une baisse des dotations mais une augmentation des recettes. On est donc sur un scénario très pessimiste.

M. DUGOR rappelle qu'il a pris en compte les livraisons de logements.

M. VUICHARD soulève la question du desserrement des ménages.

M. BERHAULT abonde en ce sens. Le prochain recensement se tiendra en 2020. Le desserrement pourrait être constaté.

M. le Maire rejoint également cette analyse. On pourrait perdre en population. Il fait observer cependant que « Territoires Publics » ne s'interdit pas de lancer la seconde tranche de la ZAC rapidement.

M. DUGOR en vient à la présentation du deuxième scénario qui comprend la suppression des TAP pour l'année scolaire 2020 – 2021.

M. MORANGE souhaite savoir si cela n'est pas envisageable dès 2019.

M. LE TRAON rétorque que l'on s'est engagé sur le PEDT. La réponse était à donner au rectorat pour début février. Il faut en outre réorganiser l'accueil des mercredis.

M. le Maire entend ces arguments. Pour autant, il ne faut pas à son sens exclure cette possibilité du débat.

Mme LE COURIAUD rappelle qu'il faudra également voir avec les différents partenaires. L'USL Tennis s'est d'ores et déjà manifesté.

M. MORANGE argue que des communes ont pris la décision d'arrêter quelques mois avant.

M. DUGOR revient à son hypothèse. Elle présente 60 000 € d'économie globale, soit 30 000 € au chapitre 011 et 30 000 € au chapitre 012.

M. Patrick LE MESLE regagne la séance à 11 h 02.

M. RICORDEL demande pourquoi on distingue le FB et le FNB. IL y a beaucoup de FNB sur la commune.

M. DUGOR informe que les recettes du FNB sont de l'ordre de 5 % de celles du FB. Il rappelle par ailleurs que le dégrèvement reversé par l'État est déjà figé à l'année 2017. Enfin, on a un retard surtout sur le FB. Pour la TH, on se situe à peu près au même niveau que les autres collectivités de la strate par habitant.

M. RICORDEL suggère que l'on puisse tendre à un équilibre de nos services par une augmentation des tarifs.

Pour M. MORANGE, il faut dans ce cas commencer par les TAP. Il avoue avoir plus de difficulté à envisager une augmentation des tarifs de la cantine. Pour certains enfants, c'est le seul bon repas de la journée.

Mme LOUAPRE rétorque qu'il y a une tarification au quotient familial. Entre 1 200 et 1 500 €, le tarif de LAILLÉ est inférieur de 0.50 à 1 € à celui des autres communes.

Mme Sophie BRIAND propose que l'on sépare la facturation, c'est-à-dire fixer un coût de repas et un coût de temps méridien. Il y a en effet un temps de présence d'agent.

Mme LOUAPRE remarque qu'on pourrait le faire mais aussi sur la base du QF.

M. MORANGE s'interroge. La question est-elle que la cantine est trop déficitaire ?

M. RICORDEL avance que l'on ne peut pas offrir des services sans les augmenter. C'est un positionnement politique.

Mme LERAY fait savoir qu'elle est choquée que l'on donne 34 000 € à la crèche. Elle compare ce service à celui du transport scolaire qui pour elle est obligatoire à partir de 6 ans.

M. RICORDEL fait observer que le coût de la crèche pour la commune est de 200 € par enfant alors que pour le transport il est de l'ordre de 2 000 € par enfant.

M. le Maire ajoute que la commune prend à sa charge plus de 70 % du coût de la cantine.

M. VUICHARD note que c'est une grosse charge en termes de personnel.

M. LE MESLE demande si le temps méridien est chiffré dedans.

Mme LOUAPRE acquiesce. Les 6.53 € de coût comprennent le repas plus le temps méridien. Elle avance que les tarifs de la commune sont en décalage par rapport aux autres communes.

M. DUGOR nuance : pas tant que cela.

Pour M. MORANGE, c'est un choix politique. On ne peut pas utiliser la répartition à 100 %.

M. le Maire tranche. Il y a une répartition à fixer entre l'utilisateur et le contribuable.

M. DUGOR note qu'on a des éléments qui nous rapprochent des moyennes. Il faudra refaire une comparaison.

M. RICORDEL rappelle que la garderie donne droit à des réductions fiscales jusqu'aux 6 ans des enfants.

Pour M. DUGOR, il faut analyser les leviers. Facturer plus les services va-t-il générer plus de recettes qu'une augmentation de la TH ? Il argumente sur la valorisation des biens engendrée par l'arrivée du collège sur la commune.

Pour M. le Maire, il n'y a pas un levier, mais plusieurs. Cette année, on a beaucoup moins de visibilité et il y a tellement de choses en débat qu'on ne sait pas quelles évolutions vont intervenir. C'est la raison pour laquelle, il est tenté de choisir le statu quo en termes de fiscalité. La croissance était de 1.8 en 2018. Pour 2019 elle sera certainement moindre.

Il y a également un vrai débat sur les TAP. On a perdu 26 000 € de financement. Met-on cela en œuvre dès la rentrée 2019 même si cela représente des difficultés ou en 2020 ? Il y a aussi le devenir de la crèche. Doit-elle évoluer en crèche privée, faut-il envisager une municipalisation ? Il faut trouver un juste équilibre entre l'utilisateur et le contribuable. Ce sont vraiment des choix politiques.

Par ailleurs, on va avoir des investissements inévitables : les services techniques.

On a désormais évoqué tous les éléments. Pour l'instant, M. le Maire proposerait le statu quo au niveau des taux. Il lui semble important d'attendre les remontées du grand débat national.

En revanche, il faut tout de suite entamer la réflexion sur les TAP : suppression, à quelle échéance, maintien avec facturation aux parents ?

Pour M. VUICHARD, sur les TAP on n'a plus vraiment de choix au regard de la baisse des financements. Il est plutôt partisan d'augmenter un peu les ressources, de prévoir une mutualisation au niveau des habitants pour partager le coût des services. C'est quelque chose à construire. On est aussi en fin de mandat, ce n'est pas forcément évident.

Mme LE COURIAUD demande si on a le chiffrage des recettes avec 2 % d'augmentation de la TFB.

M. DUGOR informe que oui. Cela représente environ 18 000 €.

M. RICORDEL remarque qu'il y a déjà une augmentation pour les propriétaires du fait de l'augmentation des bases.

M. DUGOR n'en disconvient pas. Néanmoins, nos charges augmentent de toute façon plus vite que nos recettes. Malgré l'augmentation des taux de 2018, notre épargne a diminué. Si on augmente de 2 % le taux de FB, on n'augmentera pas notre épargne. Il faut également avoir capacité à emprunter. Les banques sont très attentives aux capacités. Le prochain mandat se fera sans investissement majeur si on maintient la situation.

M. MORANGE souligne que l'analytique montre que les TAP impactent plus en termes de coût que 2 % d'augmentation des taux pour l'ensemble de la population. Il serait favorable à une augmentation de 1 %.

Mme LE COURIAUD pense que les collectivités ne vont pas être gagnantes à l'issue du grand débat. On est au bout au niveau des services municipaux. Elle est favorable à une augmentation pour un partage général des charges par la population, tout en revoyant les services : AEJP, transports, culture. 2020 étant une année d'élections, ce sera compliqué. Il faudra des équipements.

M. RICORDEL s'interroge sur la nécessité d'une salle de sports pour le collège. Les élèves ne peuvent-ils pas faire du sport dehors ?

Pour **M. le Maire**, c'est plus une question d'actualisation des équipements. On a déjà deux salles. Les équipements existants ont guidé la décision du département pour l'implantation du collège. C'est moins prioritaire que les services techniques.

M. RICORDEL le rejoint. Il pense d'abord aux services techniques également.

M. le Maire informe qu'une consultation de programmiste va être lancée rapidement. Plusieurs scénarii sont possibles.

En ce qui concerne le collège, les 4 niveaux vont ouvrir en même temps, mais il n'y aura pas forcément 600 élèves dès 2020. S'il y a suppression des TAP, il y aura moins de besoin et on pourra lisser.

Mme LE COURIAUD convient qu'il ne s'agit pas d'une urgence mais qu'il faut programmer. Le collège aura besoin de stockage. Il utilisera l'Archipel aussi.

M. MORANGE note que les écoles sont utilisatrices également. Il y a une obsolescence des équipements.

M. le Maire évoque la mairie. Il y a des besoins mais on peut trouver des solutions temporaires.

Pour **Mme LE COURIAUD**, ce qui est clair c'est qu'il nous faut des moyens. Elle serait favorable à une augmentation des taux de 2 % avec une remise à plat des services.

Pour **Mme LOUAPRE**, il faut bien voir qu'on va « taper » sur les familles pour les services. Elle trouve bien que toute la population participe.

M. VUICHARD énonce qu'il faut travailler les deux.

Mme LOUAPRE déplore que l'État détruise ce qu'il a créé : les TAP, les crèches parentales. Elle rappelle que pour celles-ci, la PSU a été imposée en 2004 – 2005.

M. RICORDEL ne souhaite pas d'augmentation des impôts, mais entend les arguments. Le département a augmenté ses taux de 21 % en 3 ans.

M. DUGOR convient que l'on paie beaucoup d'impôts. Mais, on reçoit beaucoup également.

Pour **M. le Maire**, c'est un débat beaucoup plus général. Lors de la réunion à LAILLÉ, les gens n'étaient pas opposés aux impôts, ils voulaient maintenir leur niveau de prestations. C'est plutôt aux autres pays de s'aligner sur cette pratique.

Mme LOUAPRE résume. Il manque 60 € par an et par habitant à LAILLÉ.

M. DUGOR prend l'exemple de la commune de CHARTRES de BRETAGNE dont le produit de TH est supérieur à celui de toutes nos taxes.

M. MORANGE se pose la question d'augmenter de 2 % alors qu'à côté de cela les gens n'ont pas conscience des services fournis et du prix que cela coûte. Il faut faire de la pédagogie. Il est dès lors d'accord pour l'augmentation de 2 % du FB mais avec une participation supplémentaire sur les services.

Mme LE COURIAUD indique qu'on peut imaginer un forfait TAP dès septembre 2019. Pour **M. LE TRAON** cela semble difficile pour les écoles Henri MATISSE et Notre Dame car compte tenu de l'horaire des TAP en début d'après-midi, les enfants sont « captifs ».

Pour **M. le Maire**, il faut avoir le débat et ne pas le fermer. Il faut expliquer notre situation aux parents. Comment fait-on pour la crèche ? Il faut une lecture. On ne peut pas prendre en charge une augmentation de participation chaque année.

Mme Nelly GUINGO convient que l'augmentation de la tarification est importante, mais il faut quand même maintenir une politique de tarification sociale.

M. LE TRAON rappelle qu'on savait déjà qu'on perdait la DSR cible. On a de toute façon la garantie du maintien de l'aide de 50 € par enfant jusqu'à la fin du PEDT. Il veut qu'on aille jusqu'au bout. Il est partisan du maintien jusqu'en 2020. Il est important d'aller jusqu'au bout de notre engagement, de mettre en place une nouvelle organisation avec tous les partenaires de façon à faire cela proprement et pas brutalement.

M. le Maire comprend la difficulté soulevée.

M. LE TRAON ajoute que dans le plan mercredi les communes qui reviennent à 4 jours, c'est-à-dire qui dérogent, bénéficient d'une dotation double. C'est incroyable.

M. Patrick BERHAULT s'interroge sur la TF en ce qui concerne la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). L'harmonisation des taux entre les différentes communes de la métropole devait se traduire pour LAILLÉ par une baisse assez importante, de l'ordre de 0.8 point. Dès lors, cela pourrait compenser l'augmentation du taux de FB pour les Lailléens. C'est un levier. Cela n'augmenterait pas la taxe globale.

M. le Maire interroge l'assemblée.

Comment monte-t-on le budget ? Quid des taux ? Mène-t-on un travail en parallèle sur les services : TAP, restaurant scolaire, crèche ? Maintient-on le statu quo ?

Il propose de faire un tour de table.

Pour **Mme Laurence TOURON**, tout converge. Il y a un vrai problème de ressources, sinon on sera bloqué. Il va y avoir des demandes des habitants et on pourra nous reprocher de ne pas l'avoir fait. Elle est donc favorable à une augmentation de 2 % de la TFB et à une révision des tarifs ainsi qu'à un arrêt des TAP dès 2019.

Pour **Mme Sandrine LERAY**, on n'a pas trop le choix, elle est donc favorable à l'augmentation. Ce sera à contre-cœur d'arrêter les TAP mais il n'y a pas le choix. Elle entend néanmoins le problème d'organisation et le problème humain, elle souhaite donc un arrêt en 2020 et non 2019.

M. LE MESLE est également favorable à ce scénario. On a toujours anticipé. Il faut travailler sur tous les leviers. On a des projets impératifs. Sur les TAP, ce fut un beau travail partagé. Ce ne sera pas viable dans le temps. On s'y est mis à fond. On peut être fier de ce que l'on a fait. Il faut quand même rappeler qu'on s'était opposé au principe de base, à savoir basculer une charge de l'éducation nationale sur les communes.

Mme Valérie PARION revient sur le fait qu'il y a 5 ans il n'était pas question d'augmenter quoi que ce soit. Par obligation on doit le faire. Avec le contexte on n'a plus le choix. On est obligé de défaire ce qu'on a mis en place consciencieusement. Par ailleurs on n'est pas obligé de tout faire en 2019. Elle est favorable à un étalement sur 2019 – 2020.

Mme Catherine JOUBAUD est d'accord avec l'ensemble des arguments des collègues. Elle est favorable à une suppression des TAP dès 2019. On n'a plus tellement de temps. Elle a l'impression que nous sommes des pantins dont les gouvernements successifs tirent les ficelles. Cela vaut pour les TAP comme pour la crèche. Elle n'est pas du tout pour le système des crèches privées. On doit choisir des solutions qui ne nous conviennent pas. Elle émet un avis favorable sur l'augmentation de 2 %.

Mme Irène DESCANNEVELLE est mitigée. On a déjà augmenté les impôts l'année dernière. Tout le monde n'a pas un niveau de vie élevé.

Mme LOUAPRE rappelle que l'impact est de 3.60 € par habitant.

M. MORANGE nuance avec l'effet bases cela fait 30 à 40 € par foyer.

Mme DESCANNEVELLE opte pour le statu quo.

M. Pascal FONTAINE rejoint Mme DESCANNEVELLE. Il ne souhaite pas d'augmentation cette année. Il va peut-être ressortir quelque chose du grand débat. Une remise à plat des services lui semble opportune.

M. Stéven RICORDEL souhaite le statu quo. Il prône plutôt un travail sur les services avec un système équitable et la conservation de la crèche sous statut associatif. Il considère qu'il n'y a pas d'urgence à augmenter les taux aujourd'hui.

Mme Corinne LE VERN opte également pour le statu quo. Elle estime qu'un travail est à mener au préalable sur les services. Il faut également prioriser ceux-ci, faire des choix quand on ne dispose pas de moyens. Il faudrait donc trouver une autre solution pour la crèche et supprimer les TAP.

M. Patrick BERHAULT est partagé. Il souhaiterait qu'on en sache plus par rapport à la TEOM. Il est plutôt favorable à une augmentation mais également sur le FNB. Reste la question de la proportion. Il est également favorable à une révision des tarifications.

Mme DESCANNEVELLE fait valoir l'impact sur la zone agricole.

M. le Maire argue que l'on n'en sait rien. Le 2^{ème} pilier de la PAC peut également évoluer.

M. DUGOR ajoute que sur le plan national, on est bien au niveau du FNB.

M. Matthieu MORANGE est d'accord pour l'augmentation de 2 % sur la TFB, même si 2020 est une année électorale. Il n'est pas opposé à une augmentation de 1 % en 2019 et 1 % en 2020. De la même manière un petit effort sur le FNB est entendable. Pour lui, il faut nécessairement se poser la question du financement des TAP même en 2019. Il faut également regarder le fonctionnement de la crèche, même s'il trouve que l'associatif est bien. Tout doit être partagé.

Mme Françoise LOUAPRE est pour l'augmentation du FB vu l'état de nos finances. En parallèle, l'arrivée du collège a mis en valeur toutes les habitations. S'agissant des TAP, elle n'est pas pour l'arrêt. Un travail est à mener avec les parents pour une participation. Il faut également mener un travail sur la cantine. La crèche comme les TAP aide à la construction des enfants. Elle ajoute que par rapport aux crèches privées, la structure associative a un impact

sur la parentalité. Il faut travailler avec la crèche pour impliquer plus les parents. Il faudrait retourner sur le parental.

M. le Maire pointe la crèche comme faisant partie de la qualité d'accueil de la commune.

M. André LE TRAON est d'accord sur une réflexion sur les TAP pour la rentrée 2020, mais pas forcément pour un arrêt des 4 jours et demi. Il est pour l'augmentation de 2 % du FB.

Mme Nelly GUINGO est favorable aux 2% sur le FB. Il ne faut pas que la commune se retrouve dans une situation où elle ne pourra plus emprunter. Elle est également favorable à une augmentation des tarifs avec un travail sur la visibilité des services rendus aux habitants. Le travail sur le volet social est à accroître. Il faut également continuer à pouvoir accueillir tous les enfants de la commune à la crèche. C'est un mode d'accueil plus adapté pour certains d'entre eux.

M. Jean-Paul VUICHARD opte pour l'augmentation du FB. Sur le FNB il est beaucoup plus mitigé. Le signal ne serait pas forcément positif pour le milieu agricole si on l'augmentait. Des efforts sont à faire sur les services. Pour les TAP, on n'y « coupera » pas, même si c'est déchirant. Sur la crèche, le pire n'est pas certain. Il faut travailler et regarder service par service.

Mme Sophie BRIAND est modérée. Elle choisirait plutôt une hausse de 1 % sur le FB, mais pas d'évolution du FNB qui toucherait aussi les agriculteurs. Pour l'arrêt des TAP, on ne va sûrement pas y « couper ». La question d'un paiement fera certainement monter les parents au créneau. La crèche est un très beau projet, mais ce sont des gouffres financiers. Le système privé n'est pas idéal non plus puisqu'on se retrouve avec des parents consommateurs.

M. Christian PERREUL est très mitigé. Il trouve désolant qu'on augmente tout le temps. Il est néanmoins d'accord sur une augmentation du FB mais pas du FNB. Il se pose la question du devenir des communes avec l'État, la Métropole. Il estime qu'on a de grosses économies à faire sur le suivi de certains chantiers. On doit regarder également tous les services.

Compte tenu de la conjoncture, **Mme Anne LE COURIAUD** opte pour une hausse de 2 % de la TFB. On n'a pas creusé sur le FNB mais le monde agricole souffre c'est donc plutôt non pour une hausse. En parallèle, une réflexion est à mener sur les services et les tarifs municipaux. Sur la crèche, un débat plus sociétal est à avoir. Il faut l'accompagner. Il faudra surtout communiquer sur les TAP en « détricotant » l'organisation avec les partenaires mais en exprimant notre mécontentement.

M. DUGOR est pour l'augmentation de 2 % du FB. Il est convaincu qu'il faut une approche multidirectionnelle, un travail sur les services et les tarifs. Il ne propose pas de hausse sur le FNB car cela aurait un impact sur l'agriculture.

M. le Maire maintient sa position, à savoir plutôt le statu quo. En 2019 on n'est pas sûr d'avoir 1.5 % de croissance. C'est un débat à avoir avec la population, c'était un engagement de campagne. Il faut partager la situation avec la population. Elle n'est pas dramatique, mais du fait des baisses de dotations, il nous manque plus d'1 million d'euros sur le mandat. C'est dans la future campagne qu'il va falloir prévoir l'augmentation et l'expliquer. Il y aura aussi des frais engendrés par le collège. Les interventions du CCAS augmentent car on doit faire face à de plus en plus de demandes d'aides. On est sollicités sur des urgences. Cela doit être partagé avec la population. Il ne faut pas avoir peur d'aller à la confrontation.

La majorité s'étant positionnée pour une hausse de 2 % de la TFB, le budget sera proposé sur cette base. Les éléments sur la TEOM vont être recherchés.

M. RICORDEL demande comment va s'opérer le travail sur les TAP.

M. LE TRAON informe qu'une rencontre est prévue avec les écoles le 26 février. Un comité de pilotage aura lieu le 14 mars.

M. le Maire argue qu'il faudra ensuite élargir, partager le constat puis discuter. Il faudra peut-être envisager une réunion publique.

M. MORANGE revient sur la volonté de l'école Notre Dame de revenir à 4 jours. Etait-ce dès 2019 ? Les écoles privées ont de toute façon le droit de sortir du système.

Mme LERAY met en garde. C'était là une demande de l'équipe éducative et non pas des parents. La question de l'accueil du mercredi matin se poserait dans cette hypothèse.

Mme BRIAND confirme. La question d'un accueil périscolaire le mercredi matin a été posée par les enseignants de Notre Dame.

M. le Maire conclut sur le fait que la rencontre avec les équipes est prévue dans les prochains jours et va permettre d'avancer.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat qui s'est effectué dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du C.G.C.T.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 12 h 35.

TABLE DES MATIERES

1°/ Rapport d'orientations budgétaires 2019

MEMBRES PRESENTS

P. HERVÉ

A. LE COURIAUD

E. DUGOR

S. BRIAND

P. LE MESLE

C. JOUBAUD

A. LE TRAON

N. GUINGO

C. PERREUL

J.P VUICHARD

V. PARION

L. TOURON

F. LOUAPRE

S. RICORDEL

P. FONTAINE

S. LERAY

I.DESCANNEVELLE

M. MORANGE

C.LE VERN

P. BERHAULT